

L'AGENT DISCOUNT

LE **BLACK FRIDAY** VERSION SERVICE PUBLIC



EXTRA PROMO
-40% SUR
LE SALAIRE



DU 3 AU 10 DÉCEMBRE





Vous informe

D'AUTRES CHOIX SONT POSSIBLES !

Alors que depuis quelques années, **nos dirigeants se targuent d'obtenir des « augmentations historiques »** du budget du ministère de la Justice et de la PJJ, nous pourrions légitimement croire que les salaires profitent de la même dynamique. Que nenni ! Une chose est certaine, l'argent ne déborde pas des poches des « fonctionnaires ». Que la plèbe se rassure, ils n'ont pas plus bénéficié du ruissellement que les autres et ne sont pas trop payés. La dépense publique est bien maîtrisée !

Depuis 2023, « l'abondante générosité » des gouvernements s'est limitée à une **revalorisation de 2,5% de la rémunération indiciaire** des agents publics, tandis que l'inflation a fortement progressé (5,2% en 2022 puis 2% en moyenne tous les ans), entraînant une perte notable de pouvoir d'achat, en particulier pour les plus bas salaires.

Alors que le garde des Sceaux et la DPJJ disposent aussi de certaines marges de manœuvre pour appliquer des revalorisations, les choix budgétaires démontrent que **le salaire des personnels n'est toujours pas leur priorité**. Les rares **augmentations** accordées demeurent **insuffisantes** pour compenser cette inflation persistante et sont majoritairement envisagées sous l'angle des **primes** : une part indemnitaire passée de 8,4 % du traitement des fonctionnaires en 1984 à plus de 25 % aujourd'hui à la PJJ.

Présentées comme des avancées, ces mesures, moins coûteuses pour l'État, relèvent davantage de la **poudre jetée aux yeux des professionnels**. Elles n'améliorent qu'à la marge le pouvoir d'achat immédiat et pénalisent durablement les agents en affaiblissant leurs droits à pension de retraite et, plus largement, notre régime de solidarité nationale. De plus, l'heure est désormais à l'**austérité**. Un **nouveau prétexte pour justifier que ces revalorisations se restreignent** successivement, ce qui amène certains corps de la PJJ à ne même plus en bénéficier ces dernières années. L'embauche de contractuels devient davantage une normalité qu'une nécessité, surtout lorsqu'on sait qu'**un contractuel coûte à l'Etat environ 40% de moins qu'un titulaire**, en plus de mettre à mal la pérennité de l'emploi et la continuité des missions.

La CGT PJJ l'a toujours revendiqué : **le salaire et le pouvoir d'achat constituent des critères d'attractivité incontournables de la fonction publique**, et ce davantage en période de forte inflation. La gestion budgétaire de nos dirigeants n'est animée que par la recherche d'économie qui se fait au détriment de la qualité du service public et de l'attractivité de nos métiers.

Avec des budgets en augmentation, d'autres choix sont possibles ! Les métiers à vocation ont aussi droit à une juste rémunération. La précarité ne doit pas devenir un métier !

La CGT PJJ ne lâche rien ! Avec des propositions et des revendications cohérentes pour tous les corps, notre organisation syndicale poursuit sa lutte pour une PJJ attractive et pour des salaires qui permettent de vivre dignement.



QUELQUES REVENDEICATIONS

- ♦ **Dégel du point d'indice** et indexation de sa valeur à celle de l'inflation
- ♦ **Augmentation immédiate du point d'indice** à hauteur d'au moins 10%
- ♦ **Revalorisation des grilles indiciaires** et leur mise en cohérence pour toute la fonction publique
- ♦ **Intégration des primes** dans le calcul des retraites avec un transfert primes / points
- ♦ **Égalité salariale** entre les femmes et les hommes sur toute la carrière
- ♦ **Plan de titularisation et construction d'une rémunération plus juste** pour les agents non-titulaires
- ♦ **Indexation des indemnités, primes et astreintes sur l'inflation avec clause de revoyure annuelle**
- ♦ **Application pleine et entière des décrets NBI**
- ♦ **1^{er} mai travaillé, payé double**

POUR ALLER PLUS LOIN

